

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
13 septembre 2016

Date d'affichage :
26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le 19 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 25

OBJET : Réseau CANOPE : Convention

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 7 septembre 2016

CANOPE est un réseau permettant aux enseignants de bénéficier de nombreux services, notamment la gestion informatisée des bibliothèques. Ce dispositif très apprécié et jusqu'à présent gratuit devient payant. Dans le cadre du développement des outils numériques dans ses écoles, la Commune souhaite maintenir cet accès au réseau.

La souscription de l'abonnement « école / établissement » donne accès aux services suivants :

- accès aux ressources documentaires de Canopé et de son réseau ;
- accompagnement (formation et maintenance) aux solutions documentaires du réseau Canopé (BCDI / Esidoc / hiboutheque...) ;
- acheminement de ressources ;
- mise à disposition de salles équipées en matériel numérique dans tous les ateliers Canopé avec accompagnement possible ;
- accompagnement de projet sur site ou à l'atelier par un personnel du réseau, (formations, mise à disposition de matériel, création de ressources...).

L'adhésion s'élève à 280,00 € par an pour l'ensemble des écoles publiques de la Commune.

Une convention de partenariat sur trois ans doit être signée entre les deux parties. (en annexe)

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Réseau Canopé.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL